



**PREFET DE L'ESSONNE**

**CRITÈRES A REMPLIR POUR PRÉTENDRE A UNE ADMISSION EXCEPTIONNELLE AU  
SÉJOUR (circulaire publiée le 28 novembre 2012)**

L'admission exceptionnelle au séjour implique une bonne capacité d'insertion dans la société française et la maîtrise orale au moins élémentaire de la langue française.

**Votre dossier sera instruit selon votre situation.**

Dans les deux cas ci-dessus, vous devez **impérativement** fournir une demande d'autorisation de travail (CERFA n° 15186\*01).

Vous devez justifier de 7 ans de présence en France et d'une ancienneté de travail de 12 mois sur les 3 dernières années ;

**MOTIF EXCEPTIONNEL**

- **Si vous justifiez de 10 années de présence sur le territoire :**

Vous devez justifier par tout moyen de votre présence continue en France sur les 10 dernières années de date à date ;

- **Si vous justifier d'une situation exceptionnelle** ne rentrant pas dans les conditions énoncées ci-dessus, un dépôt de dossier est possible. Il est nécessaire dans ce cas d'apporter tous les documents justifiants de cette demande.

**Les rendez-vous se prennent exclusivement par internet. Aucune demande d'admission exceptionnelle au séjour formulée par courrier ne sera acceptée.**

## COMPOSITION DU DOSSIER

### Pièces communes à toute demande AES

Lors de votre rendez-vous, vous devez **impérativement** vous munir :

- du dossier de demande d'admission exceptionnelle au séjour dûment complété,
- 3 photographies conformes,
- 50 euros en timbres fiscaux,
- 1 enveloppe pré-affranchie et libellée à vos nom et adresse,
- refus de séjour de l'année en cours et des deux dernières années,

et des documents suivants en **ORIGINAL et PHOTOCOPIE** :

- **pièces d'identité** : passeport en cours de validité ou attestation de dépôt d'une demande de passeport, précisant votre identité et comportant votre photographie, délivrée depuis moins de 6 mois,
- **acte de naissance**,
- **justificatif de domicile de moins de 3 mois**,

En cas d'hébergement : attestation d'hébergement + photocopie de la carte d'identité de l'hébergeant en cours de validité + justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant,

- **preuves de présence en France** : le dossier devra être composé de l'ensemble des documents à votre nom et datés. Ces documents devront être classés par année de délivrance.
- **preuves d'ancienneté de travail** : le dossier devra être composé de l'ensemble des bulletins de salaire ou autres preuves de travail.

**TOUT DOCUMENT PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE DOIT ETRE ACCOMPAGNE DE SA  
TRADUCTION EFFECTUEE PAR UN TRADUCTEUR ASSERMENTE**

